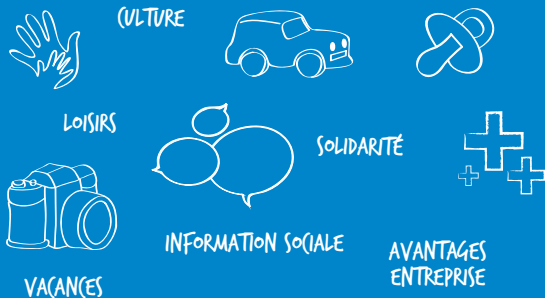


RESTAURATION

ENFANCE

CULTURE



LOGEMENT

VIE QUOTIDIENNE

VACANCES

INFORMATION SOCIALE

AVANTAGES ENTREPRISE

DIRECTION NATIONALE DES ACTIVITÉS SOCIALES

# LES BARÈMES DES PRESTATIONS D'ACTION SOCIALE DU COGAS

Édition 2015

## ■ La ligne de l'action sociale :

Des postiers de la Direction Nationale des Activités Sociales vous répondent du lundi au vendredi de 9 h à 17 h.

**0 800 000 505** Service & appel gratuits

(heures locales de métropole)

## ■ i-poste > Portail Malin

## ■ [www.portail-malin.com](http://www.portail-malin.com)

Nom d'utilisateur : **offre**

Mot de passe : **sociale**



[www.portail-malin.com](http://www.portail-malin.com)



LA POSTE • Société Anonyme au capital de 3 800 000 000 euros • 356 000 000 RCS PARIS • Siège social : 44 Boulevard de Vaugirard 75577 PARIS CEDEX 15  
 • Réalisation : DNAS Service Communication • Décembre 2015 • Photo : Fotolia.com/Billionphotos.com • Conception-Création graphique : agence Pastelle - Allortville • Impression : L'imprimerie.com



LE GROUPE LA POSTE

DIRECTION NATIONALE DES ACTIVITÉS SOCIALES

3/5 AVENUE GALLIENI  
94257 GENTILLY CEDEX



LE GROUPE LA POSTE

## SOMMAIRE

### LES BARÈMES DES PRESTATIONS D'ACTION SOCIALE DU COGAS

■ Généralités .....	p.3
■ Mes vacances .....	p.4
■ Mes loisirs.....	p.6
■ Ma restauration .....	p.7
■ Mes enfants.....	p.7
■ Mon quotidien.....	p.10
■ La solidarité.....	p.10

Les barèmes évoluent chaque année. Pour obtenir les montants actualisés des prestations d'action sociale, consultez le Portail Malin ou contactez la ligne de l'action sociale.

## GÉNÉRALITÉS

### ■ Comment faire une demande de prestation ?

1. Pour votre première demande de l'année, téléchargez sur le Portail Malin et complétez le dossier unique « Prestation individuelle d'action sociale ».
2. Téléchargez sur le Portail Malin et complétez l'imprimé correspondant à la prestation que vous demandez.
3. Adresser par voie postale le document à votre service des Ressources Humaines, dont l'adresse figure sur votre bulletin de salaire en haut à gauche sous le logo de La Poste.
4. La prestation, une fois versée sur votre compte, apparaîtra alors sur votre fiche de paie.

### ■ Comment calculer le montant de la prestation ?

Un outil de calcul, très simple d'utilisation, est à votre disposition sur le Portail Malin. Il s'applique à de nombreuses prestations d'action sociale.

### ■ Comment calculer son Quotient Familial ?

**Quotient Familial (QF) = Revenu Fiscal de Référence (RFR) / Nombre de parts fiscales (N)**  
(pour toutes les prestations sauf l'allocation de scolarité)

Pour les postiers des départements d'Outre-mer, un abattement spécifique est appliqué au calcul de votre Quotient Familial. Consultez votre conseiller social.

**À NOTER : pour le calcul du Quotient Familial, pour la participation aux frais de séjours en centres de vacances agréés ou en gîtes, pour le CESU, le Chèque-Vacances et les Coups de cœur vacances :**

- Le nombre de parts fiscales portées sur l'avis d'imposition est abondé de 0,3 part supplémentaire pour les familles monoparentales et de 0,5 part supplémentaire pour les postiers en situation de handicap (Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi). Le cas échéant, les deux majorations de part fiscale sont cumulables.
- La prestation est versée à taux plein pour les parents d'enfants en situation de handicap quelles que soient les ressources de la famille.



## MES VACANCES

### PARTICIPATION AUX FRAIS DE SÉJOURS POUR LES VACANCES DES ENFANTS

**À NOTER :** une part fixée à 5 % du prix du séjour doit rester à la charge de la famille. Dans le cas de couples de postiers, chacun des deux parents peut percevoir la prestation sans que le montant cumulé de ces deux aides ne puisse dépasser 95 % du coût du séjour.

#### ■ En centres familiaux de vacances agréés ou en gîtes

Tranches	Quotient Familial	Aide du COGAS
Tranche 1	QF ≤ 7 100 euros	9,00 euros par jour
Tranche 2	7 100 euros < QF ≤ 8 850 euros	8,80 euros par jour
Tranche 3	8 850 euros < QF ≤ 10 450 euros	8,60 euros par jour
Tranche 4	10 450 euros < QF ≤ 11 800 euros	8,40 euros par jour
Tranche 5	11 800 euros < QF ≤ 12 950 euros	7,80 euros par jour
Tranche 6	12 950 euros < QF ≤ 14 500 euros	7,50 euros par jour
Tranche 7	14 500 euros < QF ≤ 15 900 euros	7,00 euros par jour
Tranche 8	15 900 euros < QF ≤ 17 850 euros	5,00 euros par jour
Tranche 9	17 850 euros < QF ≤ 21 550 euros	3,50 euros par jour
Tranche 10	QF > 21 550 euros	3,30 euros par jour

#### ■ En centres de vacances avec hébergement

Quotient Familial	Enfants de moins de 13 ans	Enfants de plus de 13 ans
QF ≤ 12 020 euros	8,90 euros/jour	13,45 euros/jour
12 020 euros < QF ≤ 15 950 euros	7,10 euros/jour	10,80 euros/jour
QF > 15 950 euros	3,55 euros/jour	5,40 euros/jour

#### ■ En centres de vacances spécialisés

La participation est versée sur la base d'un taux journalier sans excéder le montant des frais engagés par famille. Le montant journalier est de 20,80 euros.

#### ■ En séjours linguistiques

Quotient Familial	Enfants de moins de 13 ans	Enfants de plus de 13 ans
QF ≤ 12 020 euros	8,90 euros/jour	13,45 euros/jour
12 020 euros < QF ≤ 15 950 euros	7,10 euros/jour	10,80 euros/jour
QF > 15 950 euros	3,55 euros/jour	5,40 euros/jour

#### ■ En centres de loisirs (Accueils de Loisirs Sans Hébergement ou ALSH)

Quotient Familial	Journée	Demi-journée
QF ≤ 12 020 euros	6,35 euros	3,20 euros
12 020 euros < QF ≤ 15 950 euros	5,10 euros	2,55 euros
QF > 15 950 euros	2,55 euros	1,28 euros

### COUP DE CŒUR VACANCES

Quotient Familial	Réduction sur le prix du séjour Coup de cœur à tarif négocié	Montant maximum de l'aide COGAS
QF ≤ 7 100 euros	55 %	650 euros
7 100 euros < QF ≤ 10 450 euros	50 %	600 euros
10 450 euros < QF ≤ 12 950 euros	45 %	500 euros
12 950 euros < QF ≤ 15 900 euros	40 %	400 euros
15 900 euros < QF ≤ 21 550 euros	35 %	300 euros

## CHÈQUE-VACANCES

### ■ Le Chèque-Vacances pour tous

L'abondement de votre épargne est déterminé en fonction de votre Quotient Familial (voir le tableau ci-contre). Vous pouvez épargner pendant 4 à 12 mois jusqu'à 1 700 euros ou pendant 1 mois avec un seul versement pouvant aller jusqu'à 400 euros (Opération Vacances).

### ■ Le dispositif Jeunes Postiers

Pour les postiers de classe I ou II ayant moins de 5 ans d'ancienneté, l'abondement est de 50 % sans condition de ressources.

### ■ Le dispositif CDD de plus de 3 mois

L'épargne maximale est de 400 euros. L'abondement est de 50 % pour les postiers de classes I, II ou III, sans condition de ressources.

QF ≤ 7 100 euros	50 %
7 100 euros < QF ≤ 8 850 euros	45 %
8 850 euros < QF ≤ 10 450 euros	40 %
10 450 euros < QF ≤ 11 800 euros	35 %
11 800 euros < QF ≤ 12 950 euros	30 %
12 950 euros < QF ≤ 14 500 euros	25 %
14 500 euros < QF ≤ 15 900 euros	20 %
15 900 euros < QF ≤ 17 850 euros	15 %
17 850 euros < QF ≤ 21 550 euros	10 %
QF > 21 550 euros	5 %

## MES LOISIRS

### CHÈQUE CULTURE 2015

Sont concernés les postiers en position d'activité, fonctionnaires, contractuels de droit public et CDI dont le niveau de rémunération ne dépasse pas l'indice brut maximal 548, ou dont le salaire brut annuel équivalent temps plein est inférieur ou égal à 25 892,59 euros. Ces conditions doivent être remplies au 30 juin 2015.

### OFFRE SPORTS ET ACTIVITÉS CULTURELLES

Cette aide financière s'élève à 60 % du montant de la cotisation par personne dans la limite d'un plafond de :

- 80 euros pour le postier actif ;
- 60 euros pour l'enfant de moins de 20 ans à charge. Les enfants en situation de handicap peuvent bénéficier de l'offre sport sans limite d'âge, sur présentation d'un justificatif. Tout sport pratiqué dans un club agréé relevant de la fédération handisport, ouvre droit à l'offre sports et activités culturelles de La Poste ;
- 30 euros pour le conjoint ;
- 60 euros pour le postier retraité.

## MA RESTAURATION

### AIDE COMPLÉMENTAIRE À LA RESTAURATION

La prestation est attribuée par repas servi aux personnels de La Poste en activité qui ont une rémunération inférieure ou égale à celle du personnel titulaire ou non titulaire de droit public à l'indice 548. À titre d'information, le salaire brut annuel correspondant à l'indice brut 548

est égal à 25 892,59 euros au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Cette aide est également attribuée aux retraités de La Poste remplissant ces conditions.

Le montant de l'aide complémentaire est de **1,24 euros** au 1<sup>er</sup> avril 2015.

### TITRE-RESTAURANT

Indice/Salaire	Valeur faciale du titre	Participation de La Poste	Quote-part unique agent
Indice ≤ 387	6 euros	3,60 euros (soit 60 %)	2,40 euros
Indice > 387	4,80 euros	2,40 euros (soit 50 %)	2,40 euros

L'indice 387 est équivalent au salaire brut annuel 19 669,48 euros au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

## MES ENFANTS

### PRESTATION DE GARDE DES JEUNES ENFANTS DE MOINS DE 6 ANS

La prestation, versée mensuellement, comprend une allocation de base, modulable selon les ressources de la famille et

la région d'habitation, et un complément de deux euros pour les horaires de garde qui commencent tôt ou se terminent tard.

Plafonds de ressources (*) de la famille	Aide modulable accordée par La Poste	
	Île-de-France, DOM, Province zone A**	Province
Plafond de ressources inférieur ou égal à 32 181 euros	0,47 euros par heure	0,45 euros par heure
Plafond de ressources supérieur à 32 181 euros et inférieur ou égal à 71 513 euros	0,40 euros par heure	0,38 euros par heure
Plafond de ressources supérieur à 71 513 euros	0,30 euros par heure	0,29 euros par heure

(\*) Majoration des plafonds de ressources de 8 575 euros par enfant supplémentaire au-delà du 4<sup>e</sup> enfant.

(\*\*) Communes consultables sur le Portail Malin.

## PARTICIPATIONS AUX FRAIS DE SÉJOURS EN CENTRES DE LOISIRS

Reportez-vous page 5

### ALLOCATION DE SCOLARITÉ

#### ■ Études secondaires

Nature des études	Montants annuels	Quotient Familial
1 <sup>er</sup> cycle	145 euros	QF ≤ 7 000 euros
Second cycle	368 euros	QF ≤ 7 780 euros
Allocation différentielle pour les études secondaires Second cycle*	368 - (QF - 7 780)	-

#### ■ Études supérieures

Nature des études	Montants annuels	Quotient Familial
Études supérieures	955 euros	QF ≤ 8 500 euros
Allocation différentielle pour les études supérieures*	955 - (QF - 8 500)	-

#### ■ Orphelins de père et de mère

Nature des études	Montants annuels	Conditions de ressources
Études secondaires	678 euros	Sans conditions de ressources
Études supérieures	1 178 euros	Sans conditions de ressources



Déterminez le montant de votre allocation avec l'outil de calcul en ligne sur le Portail Malin.

[\*] Les postiers qui dépassent de peu les plafonds de ressources peuvent percevoir un montant minoré de l'allocation de scolarité (**allocation différentielle**) déterminé en fonction du dépassement du plafond.

#### LE CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL CHANGE POUR L'ALLOCATION SCOLARITÉ.

**Quotient Familial = Revenu Fiscal de Référence X Coefficient modulateur / Nombre de parts fiscales**

Le coefficient modulateur peut prendre les valeurs suivantes selon la situation du conjoint :

- 0,8 dans le cas d'un ménage où les 2 conjoints sont postiers.
- 0,9 dans les cas d'un postier élevant seul un ou plusieurs enfants ou dans les cas d'un ménage composé d'un postier et d'un salarié du secteur privé, ou d'un fonctionnaire non postier, ou d'un salarié de La Poste non embauché en CDI.
- 1 dans tous les autres cas (conjoint retraité, conjoint ne travaillant pas ou conjoint exerçant une profession libérale...).

## PRESTATION ÉTUDIANT

[Abondement au Prêt Personnel Étudiant\* de La Banque Postale]

L'abondement correspond à un pourcentage des intérêts et varie selon votre Quotient Familial.

Quotient Familial	Abondement = % du montant des intérêts
QF < 7 594 euros	50% (plafonné à un emprunt de 10 000 euros maximum*)
7 594 euros ≤ QF < 12 020 euros	20 %
12 020 euros ≤ QF < 15 950 euros	15 %
QF ≥ 15 950 euros	10 %

**Exemple :** Pour un agent d'un Quotient Familial inférieur à 7 594 euros, dont l'enfant aurait emprunté 12 000 euros, l'abondement est de 50% pour les intérêts correspondant à l'emprunt de 0 à 10 000 euros et de 20% pour les intérêts correspondant à l'emprunt de 10 000 euros à 12 000 euros.

\* Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

### UNE PARTICIPATION POUR LES SÉJOURS SCOLAIRES : CLASSES VERTES, CLASSES DÉCOUVERTES, CLASSES DE NEIGE, VOYAGES D'ÉTUDE...

Quotient Familial	Enfants de moins de 13 ans	Enfants de plus de 13 ans
QF ≤ 12 020 euros	6,35 euros/jour	8,90 euros/jour
12 020 euros < QF ≤ 15 950 euros	5,10 euros/jour	7,10 euros/jour
QF > 15 950 euros	2,55 euros/jour	3,55 euros/jour

**À noter :** Une part fixée à 5% du prix du séjour doit rester à la charge de la famille. Dans le cas de couples de postiers, chacun des deux parents peut percevoir la prestation sans que le montant cumulé de ces deux aides ne puisse dépasser 95 % du coût du séjour.

### DES ALLOCATIONS LIÉES AU HANDICAP DE L'ENFANT

Ces deux allocations ne sont soumises à aucune condition de ressources.

#### ■ L'allocation aux parents d'enfant handicapé ou infirme de moins de 20 ans

Le montant mensuel de l'allocation est de 158,89 euros.

#### ■ L'allocation spéciale pour les enfants atteints d'une maladie chronique ou d'une infirmité et poursuivant des études ou un apprentissage au-delà de 20 ans et jusqu'à 27 ans

Le versement mensuel est au taux de 30% de la base mensuelle de calcul des prestations familiales.

## MON QUOTIDIEN

### CESU

Préfinancement de La Poste sur un titre d'une valeur de 15 euros :

Tranches	Quotient Familial	Aide du COGAS
Tranche 0	Foyer non imposable	12,50 euros
Tranche 1	QF ≤ 7 100 euros	9,00 euros
Tranche 2	7 100 euros < QF ≤ 8 850 euros	6,50 euros
Tranche 3	8 850 euros < QF ≤ 10 450 euros	5,50 euros
Tranche 4	10 450 euros < QF ≤ 11 800 euros	5,00 euros
Tranche 5	11 800 euros < QF ≤ 12 950 euros	4,50 euros
Tranche 6	12 950 euros < QF ≤ 14 500 euros	4,00 euros
Tranche 7	14 500 euros < QF ≤ 15 900 euros	4,00 euros
Tranche 8	15 900 euros < QF ≤ 17 850 euros	2,00 euros
Tranche 9	17 850 euros < QF ≤ 21 550 euros	2,00 euros
Tranche 10	QF > 21 550 euros	2,00 euros

## LA SOLIDARITÉ

### MICROCRÉDIT

La durée des prêts est de 6 à 36 mois, pour des montants compris entre 300 et 3 000 euros, pour un taux d'intérêt fixe de 4%.

Le Conseil d'Orientation de Gestion des Activités Sociales apporte en outre une aide égale à 50% des intérêts versés, une prestation versée en une seule fois à mi-parcours du remboursement.